

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL, J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, P.GAILLARD, S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de P. ROUX), P.MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, L. JOFFRE (procuration de JC. COURT), L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D.BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROUSSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (+procuration de D.RECCHIA), J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, J. SARTRE (+procuration de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA), P. MANENT. Mesdames R. DUPLAN (procuration de G. DOZ), M. ALLAMEL (+procuration de JP. CONSTANT), MN. DURAND, C. FAURE, F. DUMAS, M. DUBOIS (+procuration de A. LACOSTE), C. DUCHAMP (procuration de JY.PONTHIER), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA (+procuration de JC. FLORY).

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 45

Procurations : 7

Votants : 52

Absents : 3

Date de convocation : 23/03/2018

Absents : Monsieur F. JOUFFRE, Mesdames F.NOGIER, N. BARACAND

En présence des suppléants non votants :
Monsieur C. BOUTONNET, P. AYMARD, J. LE BELLEGO

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

OBJET : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS - VENTE D'UN CAMION

Dans le cadre de son renouvellement de parc et afin d'améliorer les conditions de travail des agents du service de Prévention et Gestion des déchets, la CCBA a décidé de s'équiper d'un camion plateau VL, équipé d'un hayon élévateur pour assurer la collecte des encombrants et la livraison des conteneurs. 2 camions VL plateau seront donc vendus par la CCBA dans le courant de l'année.

Les membres du bureau ont acté la procédure de vente ; à savoir une mise à la vente exclusive dans un premier temps aux communes membres de la CCBA, avec un délai d'un mois pour faire la meilleure offre avec comme prix de base l'estimatif fait par la société Renault TRUCK.

Vu les articles L.2241-1 et L2122.21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Communautaire est compétent pour décider de la vente d'un véhicule lui appartenant ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Autorise le Président à procéder à la mise en vente du véhicule suivant :

Camion plateau VL Mascott immatriculé EJ-672-VN pour un montant de base de 5 500 €.

L'Ordonnateur soussigné
« Certifié exécutoire conformément de la télé
certifie le caractère exécutoire transmission en Sous-Préfecture
par réception en Préfecture de
Largentière le

en date du

06 AVR. 2018

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 5 Avril 2018

Le Président,
Louis BUFFET

